



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2114 - Actions décentralisées**

**Second appel à projets de  
solidarité internationale 2012**

**Rapport n° CP/2012/877**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions destinées à soutenir les projets de solidarité internationale d'associations bas-rhinoises, présentés dans le cadre du second appel à projets 2012.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation 7 demandes de subvention en faveur d'associations bas-rhinoises, concernant des projets de solidarité internationale, conformément au tableau annexé au présent rapport.

Ces demandes ont été traitées dans le cadre d'un guichet commun de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin, dans un souci de simplification des démarches des associations.

Elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée (CCTD), lors de sa réunion du 29 octobre 2012.

Le montant des subventions d'investissement qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 15 050 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35402	204-20422-041	76 250,00 €	33 700,00 €	15 050,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer, conformément au tableau annexé, 7 subventions d'investissement d'un montant global de 15 050 euros, aux associations suivantes :*

*- Aide au Développement de Villages au Laos (ADV Laos), à hauteur de 500 euros, pour le projet 2012 de développement agricole pour 7 villages du district de Kaysone Phomvihane (province de Savannakhet), au Laos (Asie),*

*- Madagascar 2000, à hauteur de 3 500 euros, pour le projet 2012 de réhabilitation de 6 maisonnettes du centre d'hébergement pour personnes âgées, situé à Ambohimambola, à Madagascar (Afrique),*

- *Entre Ici et Mada, à hauteur de 5 000 euros, pour le projet 2012 de réhabilitation du système d'adduction d'eau potable du Fokontany d'Ambohimandrosoa, à Madagascar (Afrique),*
- *NICARALI, à hauteur de 1 500 euros, pour le projet 2012 d'installation de sanitaires et d'équipement en livres pour adolescents et adultes, en faveur de la bibliothèque de Chagüitillo, au Nicaragua (Amérique centrale),*
- *Macha'K Wayra, à hauteur de 1 200 euros, pour le projet 2012 de construction de cuiseurs solaires pour les villages de Anufani, Parachi, Catacora et Santiago de Machaca, dans la province José Manuel Pando, en Bolivie (Amérique du Sud), sous réserve de l'obtention du devis pour les cuiseurs,*
- *Association Médicale d'Entraide International (AME-International), à hauteur de 1 000 euros, pour le projet 2012 de mission humanitaire de 10 médecins strasbourgeois, du 29 juin au 8 juillet, au Rwanda (Afrique),*
- *Les Amis du Baté (LAB), à hauteur de 2 350 euros, pour le projet 2012 de construction d'une maternité annexe du centre de santé Daloba Sekou Camara, à Kankan, en République de Guinée (Afrique).*

*Ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois par dérogation au règlement financier du Conseil Général du Bas-Rhin en vigueur, dès que la délibération attributive sera devenue exécutoire. Les bénéficiaires devront justifier a posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit la réalisation du projet, le compte rendu relatif au projet, le budget final détaillé du projet, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL